



14^{ème} législature

Question N° : 21756	de M. Le Déaut Jean-Yves (Socialiste, républicain et citoyen - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
--------------------------------	---	----------------------------

Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche	Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
---	--

Rubrique > éducation physique et sportive	Tête d'analyse > sports scolaires et universitaires	Analyse > sport universitaire. financement
---	---	--

Question publiée au JO le : **26/03/2013** page :

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le financement du sport universitaire. Dans le cadre du travail préparatoire au rapport qui a été remis au Premier ministre le 14 janvier 2013, il a été amené à prendre connaissance de difficultés importantes concernant la pérennité du financement du sport universitaire. Le basculement d'un droit sportif mutualisé à une contribution individuelle volontaire a conduit à la fois à augmenter fortement la somme à régler par les étudiants et à diminuer considérablement les recettes des services de sport. Ce rapport propose de réserver une part des frais d'inscription à destination du sport universitaire, comme cela se fait pour le financement des bibliothèques ou de la santé étudiante. Ce fléchage ne devrait néanmoins pas se traduire par une augmentation inhabituelle de ces frais. Ainsi, il est proposé que l'augmentation habituelle de ces frais puisse être allouée durant quelques années au sport universitaire. Comme l'atteste un récent courrier du président du groupement national des directeurs de SUAPS, cette question est importante et le mode de financement actuel pénalise essentiellement les étudiants les moins aisés. Il demande quelles mesures le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche compte adopter pour trouver des réponses au développement du sport universitaire.